



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à ' La maintenance des installations de vidéoprotection et travaux de modernisation et extension du réseau vidéoprotection '.

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU le marché public de travaux relatif à « La maintenance des installations de vidéoprotection et travaux de modernisation et extension du réseau vidéoprotection » d'un montant maximum annuel de 500 000.00 € HT,

VU la notification du marché en date du 31 aout 2021 à la société SERFIM TIC SAS au 2, chemin du Génie - BP 83 69633 VENISSEUX Cedex,

CONSIDERANT que le présent marché comprend :

- Une partie forfaitaire pour la maintenance préventive et prédictive,
- Une partie à bon de commande pour la réalisation de la maintenance corrective, les travaux de modernisation et d'extension du réseau de vidéoprotection,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont devenus indispensables à la bonne exécution du marché,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'intégrer les conséquences financières liées à la réalisation de de ces travaux,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché relatif à « La maintenance des installations de vidéoprotection et travaux de modernisation et extension du réseau vidéoprotection », portant :

- Le nouveau montant forfaitaire de maintenance préventive à 37 740.60 € HT, soit une augmentation de plus de 93.34 % par rapport au montant du forfait initial de 19 520.00 € HT,
- Le nouveau montant forfaitaire de maintenance prédictive à 22 915.80 € HT, soit une augmentation de de plus de 93.34 % par rapport au montant du forfait initial de 11 851.50 € HT.

ARTICLE 2 : Précise que dans le cadre de la partie à bon de commande pour la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau de vidéoprotection, les prix nouveaux créés n'ont aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de 500 000.00 € HT.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 20 octobre 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 18 octobre 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD



Jean-Pierre BARNAUD

Maire

**MARCHE N° 210017 : Travaux de modernisation et extension du réseau
vidéoprotection & maintenance des installations de vidéoprotection**

**Avenant n°1 – Création de Prix Nouveau-Modification du forfait
de maintenance**

Entre d'une part,

L'entreprise SERFIM TIC – 2, Chemin du Génie BP83 – 69633 VENISSIEUX Cedex,
représentée par Monsieur Didier DEAL, Président

Et d'autre part,

La commune de Chennevières-sur-Marne, représentée, par son Maire, Monsieur
Jean-Pierre BARNAUD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
05/07/2020 modifiée successivement le 04/05/2021 et le 28/09/2021.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1-Objet de l'avenant n°1 :

Le présent avenant a pour objet la modification des forfaits de maintenance suite à l'audit réalisé par l'entreprise en début de marché et à l'évolution du parc de vidéoprotection et la création de prix nouveaux pour la réalisation des travaux de modernisation et de mise à niveau des serveurs

Article 2-Description des modifications :

1. Modification du forfait de maintenance préventive

Pour faire suite à l'évolution du patrimoine et à l'audit de l'entreprise, le nombre de caméra intégré dans le marché est passé de 45 caméras à 87 caméras.

	Forfait maintenance préventive initial	Forfait maintenance préventive actualisé
Montant HT	19 520.00 €	37 740.60 €

2. Modification du forfait de maintenance prédictive

Pour faire suite à l'évolution du patrimoine et à l'audit de l'entreprise, le nombre de caméra intégré dans le marché est passé de 45 caméras à 87 caméras.

	Forfait maintenance prédictive initial	Forfait maintenance prédictive Actualisé
Montant HT	11 851.50 €	22 915.80 €

3. Création de prix nouveaux pour les travaux de modernisation et extension du réseau de vidéoprotection.

Pour répondre à l'évolution du système, à la mise à jour et à niveau des serveurs et pour répondre aux demandes spécifiques de la commune, des prix nouveaux sont créés.

La liste des prix nouveaux ainsi créée se trouvent ci-dessous :

N° Prix	MATERIELS ET Génie Civil	Q	Prix Unitaire € HT Matériel et Main d'Œuvre
6	EQUIPEMENTS DE VIDEO SURVEILLANCE		
6.42	Licence serveur	u	317,50 €
6.43	Licence poste client	u	260,00 €
6.44	Licence client mobile	u	130,00 €
6.45	Serveur hébergement de la solution logiciel	ens	2 011,80 €
6.46	Serveur pour stockage (opérations complémentaires) hors disques	u	4 998,00 €
6.47	Disque dur de 8 To	u	483,00 €
6.48	Poste de mur d'images avec prise en charge de 4 écrans > 4 tuiles par écrans simultanément (Décodage des flux vidéo)	u	2 395,55 €
6.49	Solution d'accès à distance de type VPN	u	1 892,50 €
6.50	Installations et paramétrages serveurs	u	750,00 €

6.51	Forfait 4G mensuel DATA illimité (engagement 24 mois)	u	270,00 €
6.52	Forfait 4G mensuel DATA illimité (engagement 12 mois)	u	300,00 €
11	TRAVAUX DE GENIE CIVIL PONCTUEL		
11.10	Lancement des DICT pour 1 site	u	182,50 €
11.11	Adduction et pénétration candélabre y compris reprise d'étanchéité	u	280,41 €
11.12	Percement de chambre existante	u	557,98 €
11.13	Piquetage	ml	2,80 €
13	MAINTENANCE VIDEO SURVEILLANCE		
13.1	Prix maintenance préventive par caméra extérieure par année	u	433,80 €
13.2	Prix maintenance prédictive par caméra extérieure par année	u	263,40 €
13.3	Prix maintenance préventive intérieure par caméra par année (1 seule visite préventive)	u	105,00 €
13.4	Prix maintenance prédictive intérieure par caméra par année	u	263,40 €
14	ETUDE D'EXECUTION		
14.1	Etudes d'exécution pour une caméra y compris infrastructure, réseau et système	ens	350,00 €
14.2	Etudes d'exécution pour un groupe de 2 à 5 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	700,00 €
14.3	Etudes d'exécution pour un groupe de 6 à 10 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	1 400,00 €
14.4	Etudes d'exécution pour un groupe de 11 à 15 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	2 100,00 €
14.5	Etudes d'exécution pour un groupe de 16 à 20 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	2 800,00 €
14.6	Etudes d'exécution pour un groupe de 21 à 25 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	3 500,00 €
14.7	Etudes d'exécution pour un groupe de 26 à 30 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	4 200,00 €
14.8	Etudes d'exécution pour un groupe de 31 à 35 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	4 900,00 €
14.9	Etudes d'exécution pour un groupe de 36 à 40 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	5 600,00 €
14.10	Etudes d'exécution pour un groupe de 41 à 45 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	6 300,00 €
14.11	Etudes d'exécution pour un groupe de 46 à 50 caméras y compris infrastructure, réseau et système	ens	7 000,00 €

Article 3 : Incidence financière

1. Modification du forfait de maintenance préventive

L'incidence financière de l'évolution du patrimoine sur le forfait de maintenance préventive est de + 93.34 % .

2. Modification du forfait de maintenance prédictive

L'incidence financière de l'évolution du patrimoine sur le forfait de maintenance prédictive est de + 93.34 % .

3. Travaux de modernisation et d'extension du réseau de vidéoprotection

Dans le cadre de la partie à bon de commande pour la réalisation des travaux de modernisation et d'extension du réseau de vidéoprotection , Les prix nouveau crée, n'ont aucune incidence financière sur le montant maximum de 500 000.00 € HT par an.

Article 4 :

En cas de litige, le Tribunal Administratif compétent est celui de MELUN.

A CHENNEVIERES SUR MARNE le

L'entreprise
Signature et cachet

Le pouvoir adjudicateur